

ID: 081-200066124-20221024-211_2022-DE



Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet Département - Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

<u>Afférents</u>

En

au Conseil

exercice 95

N°211_2022

ACTES: 5.1.1

PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre, à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, à la salle multiculturelle de Técou, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sur la convocation qui a été adressée par Monsieur Paul SALVADOR, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le 18 octobre 2022, et, qui a été affichée le 18 octobre 2022.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires suivants : Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO. Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Louisa KAOUANE, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Richard MARTINEZ à Benoît TRAGNE, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés avant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Jean-François BAULES, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Christian LONQUEU, Jean-Claude BOURGEADE à Marie GRANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Michèle LAVIT à Florence BELOU, Agnès MERONI à Gabriel CARRAMUSA, Régine MOULIADE à Jacques VIGOUROUX, Fernand ORTEGA à Louisa KAOUANE, Eric PILUDU à Christian PERO, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Bernard FERRET

Absents excusés: Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Arielle BRUN, Christian DULIEU, Malika ENNAJJARY, Maryse GRIMARD, Philippe ISSARD, Jean-Paul LALANDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Patrick MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI

Envoyè en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID: 081-200066124-20221024-211 2022-DE

Sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président, les délégués communautaires sont invités à procéder à l'élection d'un **Autre Membre du Bureau** non vice-président conformément aux dispositions des articles L5211-1, L5211-2, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu qu'un poste d'Autre Membre du Bureau est devenu vacant suite à un décès,

Monsieur Paul BOULVRAIS a été désigné Secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Monsieur Christophe HERIN et Monsieur Christian LONQUEU ont été désignés Assesseurs par le conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 11 juillet 2020 portant création de 10 postes de vice-présidents et de 31 autres membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 13 août 2020 décidant que le nombre de postes de vice-présidents fixé à dix est porté à quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres membres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombres ;

Considérant que le ou les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'un poste relatif à un Autre Membre du Bureau non Vice-Président est devenu vacant,

Il est procédé à l'élection d'un Autre Membre du Bureau :

Premier tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE
LAVIT	Michèle	Graulhet
HARDY	Christelle	Gaillac

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	75
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	1
d. Nombre de suffrages blancs	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	67
f. Majorité absolue	34

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID: 081-200066124-20221024-211_2022-DE

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
LAVIT Michèle	50	Cinquante
HARDY Christelle	16	Seize
FERRET Bernard	1	Un

Choisir suivant le cas:

- Madame Michèle LAVIT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Autre membre du Bureau et a été immédiatement installée.
- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE

Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de suffrages blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue.....

Envoyè en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Puhliá la

=======

ID: 081-200066124-20221024-211_2022-DE

Nom et Prénom	Nombre de su	ffrages obtenus
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
		1

\sim		•		
1 h		suiva	n+ 1-	
	ими	SHIVE	!!!! !쓴	Cas
				Jus

- M. (ou Mme)

- , ayant obtenu la majorité absolue,
- a été proclamé(e) Autre membre du Bureau et a été immédiatement installé(e).
- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE

Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de suffrages blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID: 081-200066124-20221024-211_2022-DE

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
		The state of the s	
t.	·	A superior of the state of the	
	noteria i socienti unuteta i unuteta individua socia i unuturado o Associa i un escolo Associa i unuturado i unuteta individua socia i unuturado i unu	1 - - 	
Choisir suivant le cas :			
M. (ou Mme) a été proclamé(e) Autre membre du Bu		u la majorité des voix, nent installé(e)	
M. (ou Mme)		Ä	
ayant obtenu chacun voix, M. (ou e plus âgé(e) des candidats, a été p	· ·	étant e du Bureau et a été	
mmédiatement installé(e).			
Observations et réclamations			
		•	
Procès-verbą∖ dressé à Técou, le 24 o	ctobre 2022		
∟e Président,	Le Secréta Paul BOUL		
I M		61	
	au		
*Notes and Mills			
Les Assesseurs, .ChristianLONQUEU	Christophe	HERIN	
And the second s		Land Commence of the Commence	
Commence of the second second	and the second s	-T	

Émargement des membres du conseil communautaire joint au procès-verbal

Envoyè en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID: 081-200066124-20221024-211_2022-DE